

RAPPORT DU MAIRE

Chères Lourdinoises,
Chers Lourdinois,

Selon les dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

États financiers 2018

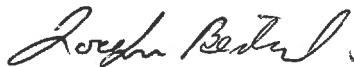
Nos états financiers ont été vérifiés par la firme Groupe RDL, solutions comptables et ont été déposés au Conseil municipal le 1^{er} avril 2019. Selon le rapport financier, pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2018, la situation financière était la suivante :

Revenus de fonctionnement et affectations de l'exercice	1 107 546 \$
Charges de fonctionnement de l'exercice et éléments de conciliation	989 246 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice	118 300 \$
Excédent de fonctionnement accumulé non affecté	224 729 \$
Excédent de fonctionnement accumulé affecté	9 632 \$
Dette à long terme	1 119 204 \$

Rapport de l'auditeur indépendant

L'auditeur indépendant a émis un rapport avisant que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes au 31 décembre 2018 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-LOURDES, CE 3^E JOUR DE JUIN 2019



Jocelyn Bédard
Maire